

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 22

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 19 : AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE. DÉCISION D'ATTRIBUTION.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Lors du Conseil Municipal du 9 juin 2023, la Ville de Denain a adopté sa délibération cadre sur la stratégie résilience de la Ville à l'horizon 2040. Cette stratégie fixe le cap par des actions opérationnelles concrètes à engager à court, moyen et long terme en matière de résilience climatique, énergétique et alimentaire.

En matière climatique, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 16 du 11 avril 2024, une aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à destination des habitants de la ville de Denain.

Afin de bénéficier de l'aide financière, le demandeur doit fournir les pièces de dossier suivantes :

- le formulaire de demande,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- le cas échéant, l'accord écrit du propriétaire, ou le procès-verbal d'assemblée générale mentionnant l'accord des copropriétaires pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie,
- la facture acquittée comprenant le récupérateur d'eau de pluie et les équipements annexes,
- une photo du récupérateur d'eau de pluie installé et raccordé à la gouttière,
- un Relevé d'Identité Bancaire.

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul récupérateur par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

.../...

DELIBERATION N° 19 DU 10 OCTOBRE 2024 -

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20241010-241010DE_19-DE

PEUPLE N° 2 

Une enveloppe dédiée de 10 000 € est prévue au budget 2024.

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Contenance (L)	Montant du récupérateur	Montant des accessoires	Total	Proposition aide ville de DENAIN
DUPONT Laetitia	Récupérateur seul	700	139,00 €	0,00 €	139,00 €	69,50 €
FREUZE Stéphane	Récupérateur seul	310	74,90 €	0,00 €	74,90 €	37,45 €
DUHOUX Joseph	Récupérateur seul	340	84,90 €	0,00 €	84,90 €	42,45 €
DELETTREZ Olivier	Récupérateur seul	330	89,00 €	0,00 €	89,00 €	44,50 €
GUILLEMEZ Isabelle	Récupérateur + accessoires	650	149,99 €	27,98 €	177,97 €	88,99 €
THUROTTE Pascal	Récupérateur + accessoires	300	84,99 €	14,75 €	99,74 €	49,87 €
DOLPHIN Sylvie	Récupérateur seul	300	79,00 €	0,00 €	79,00 €	39,50 €
JARZEMBOWSKI Saada	Récupérateur seul	650	74,99 €	0,00 €	74,99 €	37,50 €
EKKER Hugo	Récupérateur seul	650	74,99 €	0,00 €	74,99 €	37,50 €
MIFSUD Vincent	Récupérateur seul	650	74,99 €	0,00 €	74,99 €	37,50 €
FRAMMOLINI Pascal	Récupérateur + accessoires	650	74,99 €	13,89 €	88,88 €	44,44 €
HADDOUCHE Farid	Récupérateur seul	1000	179,00 €	0,00 €	179,00 €	89,50 €
BECUE Patrick	Récupérateur seul	400	89,90 €	0,00 €	89,90 €	44,95 €
DENTZ Jean-François	Récupérateur seul	300	39,99 €	0,00 €	39,99 €	20,00 €
DELVOYE Dominique	Récupérateur seul	300	79,99 €	0,00 €	79,99 €	40,00 €
MAAMACHE BENZAOUZ Nadia	Récupérateur seul	220	109,00 €	0,00 €	109,00 €	54,50 €

.../...

DELIBERATION N° 19 DU 10 OCTOBRE 2024 -

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 059-215901729-20241010-241010DE_19-DE

PEUILLE N° 3 S²LOW

NICITA Marie-France	Récupérateur seul	300	84,99 €	0,00 €	84,99 €	42,50 €
PECHEUX Aurélie	Récupérateur + accessoires	300	60,40 €	15,90 €	76,30 €	38,15 €
BOUCHET Philippe	Récupérateur + accessoires	500	139,00 €	35,92 €	174,92 €	87,46 €
DUPONT David	Récupérateur + accessoires	650	159,00 €	19,90 €	178,90 €	89,45 €
MAJOUTI Ahmed	Récupérateur seul	650	74,99 €	0,00 €	74,99 €	37,50 €

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 16 en date du 11 avril 2024 relative aux modalités 2024 pour l'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 24 septembre 2024 :

- **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.
- **DE VERSER** chacune de ces subventions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR.

Il est précisé que Madame THUROTTE et Madame DUPONT intéressées par la délibération n'ont pas pris part au vote. Il est précisé, également, que le pouvoir que détenait Madame DUPONT de Monsieur DUCHEMIN, n'a pu s'exercer.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

A.L. DUCHEMIN.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....